



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 1^{er} Juillet 2025 – 18H00

Date de convocation
Le 24 Juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} Juillet, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L 2121-18 du CGCT) sous la présidence de David MULLER, Maire.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 17 - Représentés : 8 - Absents : 2

ETAIENT PRESENTS : D. MULLER, P. ROBERT, F. LOUIS, M. CONTENTIN, A. DIDIER, S. OUTIN, J. CONTENTIN, P. NOGUET, P. PERSUY, JM. KALAIDJIAN, LM. TILLIER, C. HELENNE, R. FABIUS, A. RENOUF, R. ANGOT, D. VAUTIER, D. SALZET.

ABSENTS REPRESENTES : E. LAUSSINOTTE a donné pouvoir à P. ROBERT, JC. GAUDE a donné pouvoir à D. MULLER, E. RENAULT a donné pouvoir à A. DIDIER, S. FALAISE a donné pouvoir à R. FABIUS, E. LANDEAU a donné pouvoir à C. HELENNE, MA. ROUSSELOT a donné pouvoir F. LOUIS, N. LENORMAND a donné pouvoir à M. CONTENTIN, JM. BERNAUS a donné pouvoir à D. VAUTIER.

ABSENTS EXCUSES : A. PERCHEY.

ABSENT : T. PESCHARD.

M. CONTENTIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L 2121-15 du CGCT).

4 – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES MARKETING TERRITORIAL 2024 DE LA SPL 'In Deauville'

Par délibération du 27/10/2017, le Conseil Municipal a confié à la Société Publique Locale de développement territorial et touristique du Territoire de Deauville, par une convention d'objectifs, la conception et l'élaboration d'une stratégie de marketing territorial communal à l'échelle du Territoire des communes associées au sein de la SPL, l'animation de la Marque territoriale partagée et la construction des outils numériques de la relation et de la valorisation du marketing territorial.

Aux termes de l'article 11 de la convention d'objectifs, la SPL s'est engagée à remettre à la Ville, avant le 1^{er} juin de chaque année, un rapport annuel, annexé à la présente délibération, conformément aux dispositions de l'article L1411-3 et R1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Eu égard à ce qui précède, nous demandons au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte et d'approuver la présentation du rapport annuel du délégataire remis par la SPL, comprenant un compte rendu financier et un compte rendu technique de l'année 2024.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le rapport annuel d'activités 2024 de la SPL *In Deauville* de développement territorial et touristique du territoire, annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

DAVID MULLER,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat